



Plan directeur de la gestion des déchets solides d'Ottawa : que prévoit-il et comment procédera-t-on?

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (Plan de gestion des déchets) établira un cadre de planification et une orientation stratégique pour la gestion des déchets :

- recueillis lors de la collecte résidentielle en bordure de rue;
- produits par les immeubles à logements multiples;
- ramassés dans les parcs et les lieux publics;
- produits par les installations municipales;
- produits par les partenaires de programmes et émanant d'autres sources non municipales.

Le Plan de gestion des déchets tiendra compte de la durée de vie restreinte de la décharge contrôlée du chemin Trail, des méthodes de collecte et de traitement des déchets de la Ville et des approches à privilégier pour continuer d'augmenter les taux de réacheminement. Il portera également sur différents enjeux stratégiques de nature générale, comme le plastique à usage unique, les nouvelles technologies, les émissions de gaz à effet de serre et les programmes d'économie circulaire, par exemple l'achat écologique. Les mécanismes de financement et les outils et instruments législatifs seront aussi visés.

Il comportera des recommandations quant aux programmes et aux politiques de gestion des déchets, notamment sur le réacheminement des matières résiduelles après traitement, qui sont écologiquement durables, socialement acceptables et économiquement viables (triple résultat). Toutes les technologies et les solutions – existantes, nouvelles et émergentes – de réacheminement et d'élimination seront examinées dans le cadre de ce processus.

Le processus d'élaboration se fera à la lumière du travail déjà entrepris dans le cadre de projets pilotes et d'autres initiatives, par exemple :

- Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles multirésidentiels : Cette stratégie comportera des recommandations sur la façon d'augmenter le taux de réacheminement dans le secteur multirésidentiel, par l'examen, l'amélioration et l'élaboration de projets pilotes, de politiques et d'initiatives visant à accroître la participation des locataires aux programmes de la Ville.



Plan directeur des déchets solides

- Élimination des plastiques à usage unique et des plastiques mousse dans les programmes et services municipaux : Ce projet consiste à examiner les types de plastiques à usage unique problématiques qui finissent le plus souvent dans le flux des déchets de la Ville, puis à procéder à une évaluation des répercussions pour les cas où les plastiques à usage unique ne sont plus une option et à recenser les solutions de rechange écologiques qui existent.
- Projet pilote de réacheminement des déchets des parcs : À l'été 2018, le personnel a lancé un projet pilote, dans le cadre duquel des bacs de recyclage ont été placés près des poubelles dans quelque 50 parcs. Le projet s'est poursuivi en 2019, avec l'ajout de bacs verts dans 10 parcs en vue de déterminer s'il était faisable de recueillir les excréments de chien et d'autres matières organiques. Le réacheminement des déchets des parcs et des lieux publics fera l'objet d'une consultation auprès des intervenants dans le cadre du Plan de gestion des déchets, en vue de recueillir les commentaires des résidents sur la mise en place d'un programme élargi et permanent.
- Options de niveau de service pour la collecte en bordure de rue, appels d'offres et contrats : Pour que le Conseil soit en position de prendre une décision éclairée sur les niveaux de service avant de lancer l'appel d'offres pour les prochains contrats de collecte de la Ville, le personnel mène un projet sur les options de niveau de service pour la collecte en bordure de rue, parallèlement à l'élaboration du nouveau Plan de gestion des déchets de la Ville.
- Capacité de traitement future des matières organiques (après 2030) : Ce projet vise à réaliser une étude pour analyser les différentes technologies de traitement, afin de déterminer lesquelles répondront le mieux aux besoins d'Ottawa après l'expiration de son contrat avec Renewi en 2030.
- Transfert de la responsabilité des programmes de gestion des déchets aux producteurs : Une équipe de projet prépare actuellement la Ville à la transition de trois programmes provinciaux (programme des boîtes bleues, Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux [DMDS] et Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques [DEEE]) vers un modèle de pleine responsabilité élargie des producteurs. Le site Web du gouvernement provincial comporte plus d'information à ce sujet.



Plan directeur des déchets solides

- Politique relative à l'acceptation des produits du Programme de bac vert : Cette initiative vise à évaluer et à déterminer s'il est pertinent d'accepter de nouvelles matières dans le cadre du Programme de bac vert de la Ville (dosettes de café, ustensiles compostables, etc.).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion des déchets, seront étudiées les options et les possibilités de réduction, de réutilisation, de réacheminement, de récupération et d'élimination des déchets d'Ottawa pour les 30 prochaines années. Le travail est en cours et la version finale du Plan sera présentée au Conseil au début de 2022. L'élaboration se fera en phases, comme suit :

- Phase 1 – Où en sommes-nous?
- Phase 2 – Que voulons-nous atteindre?
- Phase 3 – Comment va-t-on s'y prendre?

Phase 1 – Où en sommes-nous? (T2 de 2019 au T1 de 2020)

La phase 1 est maintenant terminée et a consisté en ce qui suit :

- Réaliser une évaluation du profil de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa;
- Recenser les politiques, les programmes et les instruments législatifs de gestion des déchets solide des gouvernements fédéral et provincial;
- Relever les tendances émergentes en matière de politiques et de programmes de gestion des déchets solides;
- Procéder à l'examen des pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes appliquées ailleurs, tant au pays que dans le monde;
- Relever les technologies, existantes et émergentes, de collecte, de traitement, d'élimination et de récupération des déchets qui pourraient potentiellement servir à mettre au point des solutions pour la gestion des déchets à Ottawa.
- Élaborer une stratégie de communication et de participation pour solliciter une rétroaction pertinente auprès d'un large éventail de résidents et d'intervenants, qui servira à guider l'élaboration du Plan de gestion des déchets.



Phase 2 – Que voulons-nous atteindre? (T1 et T2 de 2020)

La phase 2 vise à :

- Définir et finaliser la vision, les buts, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides, d'après les commentaires du Conseil, des intervenants et de la population sur le système de gestion des déchets actuel, et déterminer quels sont les critères importants pour cette gestion future à Ottawa;
- Déterminer quels seront les besoins de la Ville;
- Relever et évaluer les options pour répondre à ces besoins.

Voici ce qui sera fait pour y parvenir :

- Une analyse des besoins – à court, moyen et long terme – de la Ville en matière de gestion des déchets dans un horizon de planification de 30 ans, laquelle servira ensuite à déterminer les options pour le Plan directeur.
- Un outil sera créé pour évaluer ces options d'après une approche pondérée qui tient compte de façon égale des aspects sociaux, environnementaux et financiers de chaque option ou combinaison d'options. Cet outil sera entériné par les principaux groupes d'intervenants, dont le Groupe de conseillers parrains, le groupe de rétroaction des intervenants, le groupe des champions de la Ville et le personnel municipal clé.

Phase 3 – Comment va-t-on s'y prendre (T2 de 2021 au T1 de 2022)

Enfin, la phase 3 prévoit ce qui suit :

- Préparer un dossier de décision, dûment chiffré, pour les options recommandées;
- Rédiger la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides et un plan de mise en œuvre à court terme en vue d'une consultation;
- Mettre la dernière touche au Plan directeur de la gestion des déchets solides et au plan de mise en œuvre à court terme;
- Recommander les mesures de rendement et les exigences de suivi et de reddition de comptes.